

Extrait du règlement intérieur de l'association « Danse &+ »

Stages et pratique Danse aérienne sur tissu.

1. Admission.

1.1. Limite d'âge.

La limite d'âge fixée est de 10 ans minimum. Il n'y a pas de limite d'âge maximum si la condition physique permet la pratique.

1.2. Admission.

Sans tests particuliers pour les débutants, avec un test pour les initiés, et après un entretien avec l'intervenant.

Un certificat médical sera demandé à tous les élèves. Pratique de la danse aérienne.

1.3. Priorité.

Les élèves qui auront suivi les stages débutants seront admis en priorité aux stages suivants ainsi qu'aux stages de niveaux supérieurs.

En cas de limite des places pour un stage, la priorité sera accordée aux Carquefoliens.

1.4. Inscription.

Pour pouvoir participer aux stages, il faut adhérer à l'association Danse&+.

Le règlement se fait par chèque au nom de « Danse et plus ». (« Danse&+ »)

L'adhésion est annuelle et permet à l'élève d'être couvert par l'assurance de l'association pendant les activités organisées dans son sain.

Une attestation d'assurance extrascolaire sera obligatoirement demandée aux mineurs.

Les dates des stages, horaires, tarifs et éventuels changements, seront communiqués au Forum des associations, par affichage, par voie de presse, par mail ou courrier postal adressé à tous les adhérents.

Pour les élèves de moins de 18 ans, la présence d'un adulte, représentant légal est indispensable pour l'inscription.

Les élèves devront prendre connaissance de cet extrait du règlement intérieur, et le signer, ainsi que le représentant légal.

Une autorisation de droit à l'image sera demandée à chaque élève.

Les inscriptions se feront selon les places disponibles et selon le niveau.

Les stages auront lieu sous condition d'atteindre un minimum de participant fixé pour chaque stage.

Les élèves participeront aux stages seulement si le dossier d'inscription est complet.

Dans le cas d'abandon du stage, la cotisation d'adhérent ne sera pas remboursée. Les sommes versées pour les stages peuvent être remboursées seulement dans des cas de force majeure dûment justifiés. (Maladie ou déménagement).

2. Pratique.

2.1. Responsabilité.

Les parents de mineurs sont tenus de s'assurer de la présence de l'intervenant avant de déposer leurs enfants.

L'accueil des élèves se fera 10 minutes avant l'heure de cours ou activité jusqu'à 10 minutes après la fin de cours ou activité. Au delà de cette limite, l'association se dégage de toute responsabilité.

2.2. Assiduité.

La présence régulière est indispensable pour le progrès et l'épanouissement dans l'activité.

La présence à toute la durée du cours et à toute la durée du stage est obligatoire.

La présence est obligatoire aux démonstrations, portes ouvertes, spectacles ou concours préparés avec les élèves et organisés par Danse&+.

Toute absence devra être signalée et justifiée, les absences non justifiées seront considérées comme une démission.

2.3. Dicipline.

Il est demandé au participant une attitude convenable dans le respect des personnes, des biens et des lieux mis en place par l'association.

Il est exigé le respect absolu des consignes de sécurité donnés par les intervenants, (professeurs, chorégraphes ou toute personne encadrant l'activité) notamment dans l'apprentissage de l'acrobatie aérienne et la recherche chorégraphique aérienne.

La tenue vestimentaire pour la pratique du tissu est obligatoire et fait partie des consignes de sécurité.

L'association se réserve le droit d'expulsion des élèves qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité.

Pou le bon fonctionnement des cours, la présence d'autres personnes que les participants, ne sera pas autorisée.

2.4. Tenue vestimentaire obligatoire.

L'objectif de ces consignes est de limiter au maximum les risques de brûlures par frottement, les accidents de chevelure et les accidents provoqués par des objets perturbateurs nuisant à la concentration.

- Juste au corps à manches longues et collants sans pieds.
- Cheveux strictement attachés.
- Pas de bijoux, pas de montres, aucun accessoire.
- Lunettes (si nécessaire) bien attachés.
- Mains et pieds devront être propres, les ongles coupés courts.

Pour le confort et respect de tous il est fortement conseillé de veiller à l'hygiène corporelle et l'adapter à la pratique d'une activité physique.

Il est recommandé de manger léger avant la séance.

Les élèves doivent apporter dans un sac : une serviette de toilette, une bouteille d'eau, un cahier et un crayon.